

BIOGAZ ■ Le méthaniseur de la coopérative de Saint-Bonnet-de-Salers avait valeur d'exemple, hier

L'énergie positive du Pays de Salers

Le projet énergétique territorial du Pays de Salers a servi d'exemple à la journée technique sur la méthanisation, qui s'est tenue, hier, à Saint-Bonnet-de-Salers.

Chemcha Rabhi

Après la théorie, la preuve par l'exemple. La première journée technique sur la méthanisation, qui s'est tenue à Aurillac, en 2016, avait rencontré un certain succès. Si bien qu'un deuxième rendez-vous a été programmé, hier, par l'association Bois énergie 15 et méthanisation et la Chambre d'agriculture, dans le but de poursuivre la réflexion à travers un cas concret, à Saint-Bonnet-de-Salers. Ce village abrite une coopérative fromagère raccordée à une unité de méthanisation, qui va être inaugurée le 30 septembre.

Valoriser les ressources locales

Un projet « exemplaire » dont les acteurs publics et privés ont témoigné hier matin, à l'occasion d'une table ronde dans les locaux du herd-book salers.

L'idée du projet a été soufflée en 2012 par Olivier Bouttes, à la tête de Méthajoule et a tout de suite séduit Bruno Faure, président de la communauté de communes du Pays de Salers, qui avait entamé une réflexion sur



JOURNÉE TECHNIQUE. Le méthaniseur de la coopérative Saint-Bonnet-de-Salers a coûté 3,5 millions d'euros. Sa présentation, hier, à l'occasion d'une table ronde qui a réuni la communauté de communes du Pays de Salers, Méthajoule, un agriculteur, Oser (fonds d'investissement régional) et la coopérative fromagère a suscité un certain intérêt et de nombreuses questions dans l'auditoire très nombreux. L'après-midi était consacrée à la visite de l'équipement. PHOTO LUCIE PAULUS

la transition énergétique. Ces deux parties sont aujourd'hui associées au sein de la société Salers Biogaz (qui regroupe d'autres structures), chargée de l'exploitation du méthaniseur de Saint-Bonnet-de-Salers.

Mis en service en mars dernier, il produit du gaz (biogaz) qui peut être transformé en électricité,

chaleur, froid, biocarburant... L'unité de la coopérative permet de produire 90 % d'électricité vendue à Enedis (pour 20 centimes le kilowatt-heure) et 10 % d'énergie thermique. Du froid, dans ce cas précis, nécessaire dans le processus de production de la coopérative, qui transforme sept millions de litres de lait fournis par soixante

producteurs.

Ce méthaniseur est alimenté par les effluents d'élevages d'une dizaine d'agriculteurs, installés dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de l'usine. Une manière de valoriser la ressource locale en apportant une rémunération aux éleveurs, comme en a témoigné, hier, Guillaume Louvra-

doux, agriculteur engagé dans la démarche. Si les 10.950 tonnes de gisement de matières proviennent des effluents agricoles, ils sont aussi composés des déchets verts collectés dans les déchetteries du Pays de Salers, ainsi que de la communauté de communes Sumène-Artense.

La dimension territoriale

ne se limite pas à cet approvisionnement. Plutôt qu'un seul gros méthaniseur, les concepteurs ont préféré mailler le territoire de plusieurs unités (dix dans le projet initial) pour alimenter en chaleur les bâtiments publics et autres. Les travaux d'un deuxième équipement ont débuté sur la zone d'activités des Quatre-Routes-de-Salers, il est prévu pour 2018. Une troisième unité est en cours de réflexion. Sachant que la difficulté est de trouver des terrains à proximité des besoins...

Caractère innovant

Partenariat public-privé, dimension territoriale, perspectives économiques à partir de la production d'énergie renouvelable dans un territoire agricole, ce projet a un caractère innovant à plusieurs titres.

Un potentiel que la communauté de communes du Pays de Salers a tout de suite mesuré. Labellisée depuis Territoire à énergie positive pour une croissance verte, comme l'a rappelé sa directrice, Anne Rimeize, l'intercommunalité planche sur la méthanisation. Elle envisage d'utiliser ce gaz naturel produit localement pour ces véhicules de collecte des ordures ménagères et, de ce fait, projette la création d'une station d'avitaillement. ■

FAITS DIVERS

SAINT-GEORGES ■ Deux blessés dans la collision

Lundi, vers 19 h 30, une collision entre deux voitures s'est produite sur la commune de Saint-Georges, au lieu-dit Moulin-des-Fabres. Les sapeurs-pompiers de Saint-Flour ont pris en charge deux victimes, un homme d'une cinquantaine d'années et une trentenaire. Cette dernière était piégée dans l'habitacle de sa voiture. Comme elle, le quinquagénaire a été transporté vers le centre hospitalier sanflorain.

SANSAC-DE-MARMIESSE ■ Un blessé dans un accident sur la RN 122

Hier, vers 12 h 30, un accident a eu lieu entre trois voitures sur la RN 122, à Sansac-de-Marmiesse. Une femme de 50 ans a été emmenée vers l'hôpital d'Aurillac pour des examens de contrôle.

CANTAL ■ Gare au démarchage abusif

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, une démarche obligatoire pour tout établissement recevant du public (commerce, hôtels, etc.), des démarchages abusifs ont été relevés par les forces de l'ordre. Ciblant, par téléphone, les petits établissements, les fraudeurs proposent une prestation de diagnostic à distance sans visite de site, invoquant qu'elle est obligatoire. Ce n'est évidemment pas le cas. Il est conseillé de ne pas donner suite, et de ne pas communiquer ses coordonnées bancaires par téléphone.

SYNDICAT ■ L'union départementale Force Ouvrière en assemblée générale

« C'est une Blitzkrieg qui se prépare »

Quelques heures après la manifestation, qui avait rassemblé 600 opposants à la réforme du Code du travail dans les rues d'Aurillac, mardi, les militants et sympathisants de Force Ouvrière (FO) étaient réunis pour leur assemblée générale de rentrée, mardi dernier.

Une réunion dont les discussions ont tourné essentiellement autour des ordonnances Macron. L'occasion pour Jean-Vincent Boudou, secrétaire général de l'union départementale FO, de redire ses craintes « en cette période de régression sociale ». « Les ordonnances Macron vont conduire à l'aggravation du chômage et au renforcement de la précarité des emplois. Ce sont également la négation des organisations syndicales. »

Jean-Vincent Boudou en a profité pour faire un point sur la situation économique dans le Cantal.



RESPONSABLE. Jean-Vincent Boudou, secrétaire général de l'union départementale FO. PHOTO D'ARCHIVES CHRISTIAN STAVEL

« À Vic-sur-Cère, Pyram (spécialisée dans la fabrication de cuisines et de salles de bain qui compte une centaine de salariés, NDLR) est toujours dans

une situation délicate. Il y a les contrats aidés dans les collectivités et les associations qui s'arrêtent de façon brutale, la problématique dans le secteur

médico-social, avec la construction de cinq structures dans le département et des recruteurs qui veulent des gens qualifiés, mais ne proposent que des emplois précaires, etc. Et puis des responsables du secteur de l'hôtellerie-restauration, qui se plaignent du manque de main-d'œuvre. Mais si à un moment, l'entreprise ne veut pas payer un euro de plus pour en gagner deux, ce n'est pas possible. On ne peut pas avoir que des salariés jetables, et c'est ça qui se prépare avec les ordonnances. »

Jean-Vincent Boudou l'assure : « Ce n'est que le début de la mobilisation. Il va falloir passer la vitesse supérieure. Parce que Monsieur le Président, qui se permet d'être arrogant, méprisant et agressif, veut aller très vite. C'est une Blitzkrieg (en allemand, guerre éclair, NDLR) qui se prépare. » ■

Emmanuel Tremet